

27 juillet 2021

Mesures de soutien aux entreprises face à la crise du Covid-19 : les conclusions du comité de suivi et d'évaluation

Le comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises face à la crise sanitaire, présidé par Benoît Cœuré et hébergé par France Stratégie et l'Inspection générale des finances, publie aujourd'hui un avis, sur la base de son rapport final. Malgré le manque de recul temporel, la quantité et la précision des connaissances quantitatives et qualitatives accumulées dans le cadre des travaux du comité, qui n'ont pas d'équivalent en Europe, permettent d'ores et déjà d'émettre un premier avis sur les quatre principales mesures de soutien aux entreprises : fonds de solidarité, activité partielle, prêt garanti par l'État, report de cotisations sociales - qui ont mobilisé 230 milliards d'euros à fin juin 2021.

Les dispositifs semblent avoir atteint leurs objectifs

Les dispositifs d'aide aux entreprises ont été mis en place avec une rapidité et une traçabilité sans précédent, dès le printemps 2020. Les principaux pays européens étudiés ont globalement mis en place des dispositifs similaires, mais la France se caractérise par une palette diversifiée de dispositifs.

Les montants des dispositifs ont été globalement suffisants pour préserver la situation financière de la grande majorité des entreprises, ce que l'on constate aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau microéconomique. Les défaillances d'entreprises restent à des niveaux très faibles, l'emploi est très résilient, ce qui a contribué à préserver globalement le revenu des ménages, et le rebond de l'activité à chaque déconfinement est très encourageant.

Des effets d'aubaine réels, mais modérés compte tenu de la portée générale des mesures

Un an après, les effets d'aubaine apparaissent moindres que ce qui aurait pu être anticipé avec des dispositifs aussi ouverts. Peu d'entreprises ont demandé toutes les aides auxquelles elles avaient droit ; celles qui n'ont

recouru à aucune aide l'ont majoritairement fait par choix, en particulier car elles ont été peu affectées par la crise ; les aides ont été nettement plus importantes pour les entreprises les plus affectées par la crise, particulièrement durant la deuxième vague.

Quelques points d'attention pour la suite

Le comité a signalé les points d'attention suivants :

- L'incertitude reste grande et la stratégie de sortie des dispositifs va être déterminante ;
- Une petite minorité d'entreprises à surveiller de près, notamment parmi les TPE ;
- Les mesures ont « gelé » une situation financière des entreprises globalement moins favorable en France (marges faibles, endettement élevé) ;
- La divergence de l'endettement public au sein de la zone euro, en particulier entre la France et l'Allemagne, est un sujet d'attention à moyen terme.

[Consulter le rapport](#)